



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Mireille ROBERT

Députée de la 3^e circonscription de l'Aude

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75 357 PARIS 07 SP

Limoux, le 17 février 2021

Objet : situation préoccupante des AED – nécessité refonte du statut

Monsieur le Ministre,

Interpelée par un collectif formé par des Assistants d'Éducation (AED), je souhaite porter à votre attention la précarité des conditions d'exercice et de leur statut.

Les AED sont recrutés par les chefs d'établissements des collèges et lycées publics, par contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable 5 fois. Ainsi, les AED sont des agents non titulaires, dont la durée d'exercice à ce poste ne peut excéder six ans. Après ces six années, il leur est impossible d'exercer à nouveau ce métier y compris dans un établissement scolaire différent de celui de leur embauche. Comment donc pérenniser cet emploi avec ce statut et le rendre attractif ?

Leur temps de travail est de 41 heures par semaine, annualisé, rémunéré à l'indice 325, soit 1522,96 euros bruts par mois. Les AED n'exercent pas uniquement une mission de surveillance, mais sont amenés à régler les conflits entre les élèves, à entreprendre une médiation entre eux quand cela est nécessaire, à gérer le travail quotidien administratif des vies scolaires, et en cette période de pandémie, à veiller à ce que le protocole sanitaire mis en place dans les établissements soit rigoureusement respecté par l'ensemble des élèves. Compte tenu de leur fonction qui ne peut se résumer à de simples « pions », ils souhaiteraient, et à juste titre, voir leur grille indiciaire revalorisée, passer à un temps de travail hebdomadaire de 35 heures et qu'ils puissent, comme cela est déjà en vigueur dans les établissements privés, signer un contrat de travail à durée indéterminée, gage de stabilité professionnelle.

Souvent considérés comme des repères et des confidents pour ces jeunes, parfois témoin de situations familiales préoccupantes, de violences au sein des foyers ou de dérives de ses adolescents, les AED, animés par la volonté de répondre aux mieux aux besoins des élèves, souhaiteraient bénéficier de formations leur permettant d'acquérir de véritables connaissances sur les problématiques de l'adolescence, telles que les addictions, MST ou les comportements dangereux. Cette formation légitimerait leurs actions auprès des parents et répondre de façon plus efficace et rapide à ces situations difficiles.

Il apparaît également nécessaire pour les AED que leur poste et leurs missions soient clarifiés et définis, car, en réalité, les établissements leur demandent d'accomplir des missions qui n'entrent pas dans leur champ de compétence initialement. Je pense, notamment, au remplacement des professeurs lorsqu'ils sont absents ou encore au déménagement et au réaménagement des salles de classe ou des internats.

Enfin, Monsieur le Ministre, je souhaitais également mettre l'accent sur le fait que les surveillants d'internat, présents et disponibles de 18h à 7h du matin, se voient ôter de leur rémunération 6 heures de travail sur cette plage horaire, temps considéré comme un temps de sommeil. Par ailleurs, pour ces

personnels, le diner ainsi que le petit-déjeuner ne sont pas pris en charge par les établissements. Ainsi, les surveillants d'internat sont contraints d'apporter leur repas pour pouvoir les consommer sur leur lieu de travail. Comment peut-on laisser perdurer de telles mesures alors même que le salaire moyen est très en-deçà de l'ensemble des missions pour lesquelles ils sont responsables ?

Face à ces conditions de travail qui leur sont peu favorables, je considère juste et tout à fait légitime que les 6 heures de travail de nuit soient rémunérées et que les repas pris sur le lieu de travail et durant les heures de travail soient pris en charge par les établissements.

Rendre le statut des AED plus attrayant permettrait aux établissements de recevoir un plus grand nombre de candidatures, actuellement peu nombreuses dans ma circonscription, et faciliterait l'embauche d'AED de sexe masculin. En effet, peu d'hommes souhaitent occuper des postes d'AED, ce qui pose notamment problème pour la surveillance des internats de garçons, parfois surveillés par des femmes.

Confiante en votre bienveillance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mireille ROBERT
Députée de la 3^e circonscription de l'Aude



Députés cosignataires :

Olivier DAMAISIN, Député de la 3^e circonscription du Lot-et-Garonne
Laëtitia ROMEIRO DIAS, Députée de la 3^e circonscription de l'Essonne
Typhanie DEGOIS, Députée de la 1^{ère} circonscription de Savoie
Pierre CABARE, Député de la 1^{ère} circonscription de Haute-Garonne
Fabien MATRAS, Député de la 8^e circonscription du Var
Laurence GAYTE, Députée de la 3^e circonscription Pyrénées-Orientales
Pascale BOYER, Députée de la 1^e circonscription des Hautes-Alpes
Stéphane TRAVERT, Député de la 3^e circonscription de la Manche
Véronique HAMMERER, Députée de la 11^e circonscription de la Gironde
Souad ZITOUNI, Députée de la 1^{ère} circonscription de Vaucluse
Stéphane CLAIREAUX, Député de la 1^e circonscription de Saint-Pierre et Miquelon
Xavier PALUSZKIEWICZ, Député de la 3^e circonscription de Meurthe-et-Moselle
Yves DANIEL, Député de la 6^e circonscription de Loire-Atlantique
Corinne VIGNON, Députée de la 3^e circonscription de Haute-Garonne
Sandrine LE FEUR, Députée de la 4^e circonscription du Finistère
Valérie THOMAS, Députée de la 1^{ère} circonscription du Puy-de-Dôme
Fabienne COLBOC, Députée de la 4^e circonscription d'Indre-et-Loire
Patrick VIGNAL, Député de la 9^e circonscription de l'Hérault
Annie VIDAL, Députée de la 2^e circonscription de Seine-Maritime
Sonia KRIMI, Députée de la 4^e circonscription de la Manche
Laurence VANCEUNEBROCK, Députée de la 2^e circonscription de l'Allier
Sandrine JOSSO, Députée de la 7^e circonscription de Loire-Atlantique
Stella DUPONT, Députée de la 2^e circonscription du Maine-et-Loire
Jean-Michel MIS, Député de la 2^e circonscription de la Loire

Brahim HAMMOUCHE, Député de la 8^e circonscription de la Moselle
Maud PETIT, Députée de la 4^e circonscription du Val-de-Marne
Hélène ZANNIER, Députée de la 7^e circonscription de la Moselle
Sébastien CAZENOVE, Député de la 4^e circonscription des Pyrénées-Orientales
Michèle PEYRON, Députée de la 9^e circonscription de Seine-et-Marne
Hervé BERVILLE, Député de la 2^e circonscription de Côtes-d'Armor
Nicole DUBRÉ CHIRAT, Députée de la 6^e circonscription du Maine et Loire
Isabelle RAUCH, Députée de la 9^e circonscription de la Moselle
Bénédicte PETELLE, Députée de la 2^e circonscription des Hauts de Seine
M. Jean-Claude LECLABART, Député de la 4^e circonscription de la Somme
Denis Sommer, Député de la 3^e circonscription du Doubs
Yannick KERLOGOT, Député de la 4^e circonscription des Côtes d'Armor
Frédéric BARBIER, Député de la 4^e circonscription du Doubs
Yannick HAURY, Député de la 9^e circonscription de Loire-Atlantique
Jean-Philippe ARDOUIN, Député de la 3^e circonscription de Charente-Maritime
Claire BOUCHET, Députée de la 2^e circonscription des Hautes-Alpes
Eric POUILLIAT, Député de la 6^e circonscription de la Gironde
Rémy REBEYROTTE, Député de la 3^e circonscription de Saône-et-Loire
Hervé PELLOIS, Député de la 1^{ère} circonscription du Morbihan